

DEPARTEMENT



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de la convocation
23 Août 2019

Date d'affichage
23 Août 2019

L'an deux mille dix-neuf, jeudi vingt-neuf août à neuf heure vingt minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Benoit TRICHOT, Maire.

Présents : Mesdames CHABRIER Sylvette, BOULE Mireille et Messieurs TRICHOT Benoit, NOUIS Vincent, CARLES Jean-Claude, GREMONT Hervé.

Absents représentés : Madame POUDEROUX Claire (pouvoir à CHABRIER Sylvette), Messieurs DREYFUS François (pouvoir à TRICHOT Benoit), REBONDY Daniel (pouvoir à NOUIS Vincent) BRUGUIER Jean-Louis (pouvoir à BOULE Mireille).

Absents non représentés : Néant.

A été nommé secrétaire : Monsieur Hervé GREMONT.

OBJET : VALIDATION DE LA LISTE DES VOIES NOMMEES, NUMEROTATION DES HABITATIONS (Annule et remplace la délibération du 05.06.2015)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des voies nommées de la Commune qui précise leur classification, dénomination ainsi que le type d'adressage et le nombre de tronçons nécessaires à chacune pour leur numérotation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil après en avoir délibéré et après vote à main levée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention à l'unanimité :

- Supprime le "Chemin de Lou Galès" du tableau des voies nommées de la Commune, utilisé dans le cadre de la dénomination et de la numérotation des habitations.
- Diminue la longueur du "Chemin du Buis à l'lette" de 276,30 ml qui part du point système Lambert 813413.15 ; 6352717.59 au point 812966.97 ; 6353286.36 pour une longueur totale de 871,70 ml.
- Ajoute et nomme le "Chemin de la Draille" au hameau de Bernas d'une longueur de 367,75 ml qui part à l'Est du "Chemin de Puech Mouton" du point système Lambert 814622.2 ; 6352998.69 puis au Sud-Ouest rejoint le "Chemin de Fontaynet" puis Sud-Ouest puis Nord-Est et se dirige vers "Les Alleyrac" au point 814918.96 ; 6353032.95 au tableau des voies nommées de la Commune, utilisé dans le cadre de la dénomination et de la numérotation des habitations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et publication du
Ou notification du

